



MAIRIE de SAINT GENGOUX DE SCISSE

Tél. 03.85.33.20.61 – Fax. 03.85.33.27.59

e.mail : mairie.stgs@wanadoo.fr

CONSULTEZ LE SITE INTERNET www.saint-gengoux-de-scisse.fr



TELECHARGER GRATUITEMENT L'APPLICATION

Saint Gengoux de Scissé, le 22 juillet 2021

INFORMATIONS A LA POPULATION

1 - SECRETARIAT DE MAIRIE -

Le secrétariat de mairie sera **FERME**

du LUNDI 26 JUILLET 2021 inclus

au VENDREDI 06 AOÛT 2021 inclus

2 - FERMETURE ESTIVALE BIBLIOTHEQUE COMMUNALE -

Dernière permanence le **MARDI 27 JUILLET 2021**,
la **REOUVERTURE** aura lieu le **SAMEDI 28 AOÛT 2021**

Rappel des jours et horaires d'ouverture :

MARDI : de 16 H 30 à 18 H 00

SAMEDI : de 10 H 00 à 12 H 00

TOURNEZ LES FEUILLES RECTO-VERSO S.V.P. →

3 - CANICULE - RAPPEL -

En raison des températures estivales qui approchent, nous vous rappelons d'être vigilants, particulièrement auprès des personnes âgées de votre entourage et voisinage.

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Boire environ 1,5L d'eau par jour.

Passer du temps dans un endroit frais

Manger en quantité suffisante

MOILLER SON CORPS ET SE VENTILER

Donner des nouvelles à ses proches

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.santé.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule



CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Éviter les efforts physiques

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.santé.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule



En cas de souci, vous pouvez appeler :

ROUSSET Sylvia Tél. 06.78.09.13.90

JOUSSEAU Laurence Tél. 06.82.77.94.44

JAILLET Danièle Tél. 06.83.02.09.54

4 - DEJECTIONS CANINES -

Il est rappelé aux propriétaires de chiens de bien vouloir respecter les espaces publics et massifs de fleurissement de la commune. Des sacs pour le ramassage des déjections canines de leurs animaux doivent être utilisés.



TOURNEZ LES FEUILLES RECTO-VERSO S.V.P. →

La prochaine collecte de sang du secteur aura lieu :

le lundi 2 Août de 8h 30 à 12h30

au foyer rural de Viré



Vous pouvez prendre RV une semaine avant avec le lien suivant :

https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/collecte/liste_creneaux_horaires?q=1&c=30172&dc=2021-08-02&type=sang

ou sur l'Appli « Don de sang »

50 rendez-vous sont disponibles, les donneurs habituels recevront un mail dans les jours à venir puis un SMS de rappel deux jours avant la collecte.

Les personnes venant sans rendez-vous seront prises dans la mesure du possible et en fonction des mesures de sécurité en vigueur à ce jour.

L'amicale pour le don de sang bénévole du Haut Mâconnais

FESTIVAL de JEUX

De nombreuses activités ludiques, sensorielles, pédagogiques et intergénérationnelles à découvrir en famille et en plein air sur les berges de Saône du 17 juillet au 12 août inclus !



Un événement
Mairie de Tournus
en partenariat
avec

avec le soutien de

MAIRIE de TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

TOURNUS

Ouvert tous les jours
du 17 juillet au 12 août

NOUVEAU

FESTIVAL de JEUX

Berges de Saône

TOURNUS

Ouvert tous les jours de 10h30 à 19h
du 17 juillet au 12 août inclus

Tarif unique adulte et enfant

Accès Festival de jeux : 6€/pers. à la journée

Accès Jeu d'aventures Explor Games® : 6€/pers.

Tarif spécial Habitants de Tournus : 5€/pers. à la journée

Pack illimité (Festival + Explor Games®) : 10€/pers. à la journée

Tables pique-nique à disposition sur les berges de Saône

Vente à emporter de glaces et rafraichissements sans alcool

Billetterie sur place

ou OT de Tournus : 03 85 27 00 20

Renseignements

contact@festivaldejeux.fr

06 27 47 40 65

www.festivaldejeux.fr





■ Communauté de communes Mâconnais-Tournugeois

ZA du Pas Fleury - 107 rue Cardinal de Fleury
BP 75 - 71700 TOURNUS
Tél. : 03 85 51 05 56 / FAX. 03 85 51 74 17

www.maconnais-tournugeois.fr

Le festival des jeux est maintenu à Tournus mais change de site, il aura lieu sur le stade du Pas Fleury à compter du Dimanche 25 Juillet jusqu'au Jeudi 12 Août 2021 de 10 h 30 à 19 h 00.

L'accès aux jeux sera gratuit sauf pour le jeu d'aventure « explore game » (6 € par personne).

Les tickets distribués dans le cadre du partenariat avec la Communauté de Communes permettront aux enfants de l'intercommunalité de moins de 14 ans d'avoir un accès gratuit à cet explore game.

Les adultes accompagnateurs devront présenter un pass sanitaire.

Schéma de Cohérence Territoriale

RENDEZ-VOUS CITOYEN

DONNEZ VOTRE AVIS SUR DEMAIN !

19 OCTOBRE - 18H
SALLE DE LA VERCHERE
CHARNAY-LÈS-MACON

Informations : 03.85.20.91.10
www.maconnais-sud-bourgogne.fr



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural



MÂCONNAIS
SUD BOURGOGNE

COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 JUILLET 2021

Convocation le : 08 juillet 2021

Affichage le : 20 juillet 2021

Mmes & Mrs Stéphane JAILLET - Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU – Gaël LAPALUS – Vanessa DAUJEAN – Jacqueline PIRON - Anthony BLANC – Didier GAULT – Monique SANGOY - Nathalie BUSSET - Thierry VERGNAUD –

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 25 mai dernier dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du mardi 25 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

Madame Nathalie BUSSET est nommée secrétaire de séance.

1) – Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois – Membres de la commission « Aménagement du Territoire - PLUI »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la prochaine délibération qui sera prise par la Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois le 22 juillet prochain concernant la modification de la composition de la commission « Aménagement du Territoire – PLUI » afin que chaque commune soit représentée.

Pour Saint Gengoux de Scissé, commune entre 500 et 1000 habitants, deux représentants seront nommés pour intégrer cette commission.

Monsieur le Maire demande aux membres de la commission communale PLUI de réfléchir à leur possible candidature pour faire partie de cette nouvelle commission intercommunale. La délibération sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

2) – Personnel Communal – Recrutement d'un contractuel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement de Monsieur Aurélien DESBROSSES domicilié à CLESSE pour le poste d'Adjoint Technique Territorial, en contrat CDD pour une durée d'un an, à compter du 23 août prochain.

Monsieur le Maire précise que ce nouvel agent passera prochainement la formation CACES nécessaire pour la conduite du tracteur communal.

3) – Modification du RIFSEEP – Attribution du RIFSEEP au personnel contractuel

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 02 octobre 2018 concernant la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Monsieur le Maire propose de modifier les bénéficiaires du RIFSEEP en élargissant ce droit aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'instauration du RIFSEEP à l'ensemble des agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

4) – Travaux en-cours -

❖ Bâtiments

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, présente le compte-rendu de la réunion de la commission des bâtiments qui a eu lieu le samedi 17 juillet 2021 :

- Pour l'installation de deux systèmes antitartres dans les bâtiments école-mairie, le devis de l'entreprise BONIN SARL 71960 VERZE, d'un montant de 2 119.54 € HT soit 2 543.45 € TTC est retenu.

- Pour l'installation de deux systèmes antitartres (réseau eau froide et réseau eau chaude) dans l'immeuble GUILLEMAUD, le devis de l'entreprise DB ENTREPRISE 71260 SAINT ALBAIN, d'un montant de 2 658.15 € HT soit 3 189.78 € TTC est retenu.

- Pour le nettoyage des toitures du bâtiment école-mairie, la reprise de toiture du lavoir des Teppes, l'installation de grilles de protection pour les chéneaux des toits de l'école, la réparation d'un chéneau sur le mur de l'école, Monsieur MARTINS José 71000 SANCE a été retenu pour ces interventions dont le coût s'élève à 3 000 €.

- Monsieur Xavier DEVELEY interviendra à l'école pour le renouvellement des lampes LED dans une salle de classe, pour un coût de 700 €.

Monsieur le Maire rappelle la prise en charge d'une partie de l'adoucisseur de la cantine d'AZE dont le coût sera réparti entre la cantine scolaire et les communes d'Azé et St Gengoux.

Concernant le problème de fonctionnement des panneaux solaires de l'immeuble Guillemaud, l'entreprise DB Entreprise 71260 SAINT ALBAIN est intervenue. Après rechargement en fluide du réseau, une fuite a été constatée sur la toiture. Un dossier de sinistre a été ouvert auprès de GROUPAMA Assurances concernant l'assurance dommages-ouvrage souscrite lors de la construction. Un expert a été mandaté et se rendra sur place le 27 juillet prochain.

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle le projet concernant la création d'un bâtiment communal regroupant l'installation de l'atelier communal et la caserne des pompiers. Des visites de la commission bâtiments seront organisées auprès des communes voisines ayant réalisé un projet du même type.

Le nettoyage de la partie haute du Monument aux Morts a été réalisé par Messieurs Didier GAULT et Gaël LAPALUS le lundi 12 juillet, avec utilisation d'une nacelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état des lieux réalisé dans le logement de l'ancienne poste après le départ du locataire le mercredi 07 juillet dernier. Les membres de la commission bâtiments se sont rendus sur place. Des travaux de plâtrerie-peinture et menuiseries sont à prévoir, des devis seront demandés afin de chiffrer le coût de ces travaux. En fonction du coût, des dossiers de subvention pourront être déposés auprès de la Région ou du Département.

Madame ROUSSET Sylvia, 2^{ème} Adjointe au Maire, fait part du problème concernant le lavage difficile des sols du Foyer Rural et propose d'envisager un nettoyage approfondi par une entreprise spécialisée. Madame Vanessa DAUJEAN fait remarquer l'absence de porte-manteaux dans les toilettes du Foyer Rural. Le Conseil Municipal donne son accord pour le nettoyage des sols et l'installation de porte-manteaux dans les toilettes.

Monsieur Thierry VERGNAUD signale le dysfonctionnement du compteur électrique situé sur le stade. Celui-ci n'a pu être utilisé par les pompiers lors du concours de pétanque. Une demande d'intervention sera faite auprès d'EDF.

❖ Voirie

Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de voirie et de curage de fossé, réalisés en fonction de la météo, capricieuse ces derniers jours.

Monsieur Gaël LAPALUS informe le Conseil Municipal des quatre arbres morts (bouleaux) qui seront enlevés, un à Boye et trois vers le stade.

En raison des nombreux buissons à couper, le Conseil Municipal envisage de faire appel à une entreprise extérieure. Des devis seront demandés.

Mesdames DAUJEAN Vanessa et Nathalie BUSSET font part de leur conversation avec Monsieur BONVILAIN Jacques concernant les problèmes récurrents de drainage de graviers lors des pluies abondantes au carrefour de la route des Teppes et de la route de la Montagne. Monsieur Didier GAULT rappelle lui-aussi son entrevue évoquée lors du dernier Conseil Municipal. Après discussion, il est rappelé que la commission voirie se rendra sur place afin d'envisager une solution.

Monsieur Anthony BLANC informe le Conseil Municipal du problème d'inondation sur son terrain et celui de Monsieur BRETON André et demande une étude pour la modification du réseau d'eaux pluviales.

Monsieur Thierry VERGNAUD informe le Conseil Municipal des remarques qui lui ont été faites concernant la vitesse des véhicules (motos et voitures) dans le carrefour de la route des Teppes et de la route de la Montagne et l'absence de panneau STOP.

Les membres de la commission rappellent qu'en l'absence de signalisation précise, la règle est la priorité à droite aux intersections. Le Conseil Municipal n'envisage pas de modifier ce carrefour.

Monsieur Gaël LAPALUS rappelle le passage régulier de véhicules sur la parcelle de terrain privé située à Boye le long de la départementale à l'angle du carrefour avec la voie communale n° 22, et s'interroge sur les responsabilités en cas d'accident. Le Conseil Municipal rappelle que la circulation sur cette parcelle n'est pas de la responsabilité de la commune. Les conducteurs engagent leur responsabilité lorsqu'ils pénètrent sur une propriété privée.

5) – CPI (Centre de Première Intervention)

Monsieur le Maire rappelle la décision prise le 25 mai dernier concernant l'achat d'équipement pour les pompiers. Concernant l'achat de veste de feu, celles-ci doivent être achetées avec le surpantalons correspondant pour bénéficier de la subvention. En conséquence, un nouveau devis a été demandé auprès de la société UGAP. Le coût pour l'achat de 4 casques, 4 vestes et 4 surpantalons s'élève à 2 842.84 € HT soit 3 411.41 € TTC. Le dossier de subvention a été transmis au Département pour une prise en charge de 50 %.

6) – Dossier équipement numérique de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de la convention signée avec les Services de l'Education Nationale pour une subvention de 2 635 €. Le devis d'un montant de 4 959.04 € HT soit 5 950.85 € TTC a été validé. Le matériel doit être mis en place pour la prochaine rentrée scolaire.

7) – Fibre optique Mairie-Ecole

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des devis réalisés pour l'installation de la Fibre à l'école et à la mairie, à savoir deux box et deux lignes téléphoniques. Le Conseil Municipal s'interroge sur la nécessité de deux box, pour l'instant une seule box se trouve en mairie et permet l'accès à internet à l'école par câblage. Le Maire précise qu'avec les nouveaux équipements de l'école et pour permettre plus de facilité et d'indépendance entre chaque bâtiment une deuxième box a été prévue à l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte par 10 voix pour et 3 abstentions, l'installation d'une box et d'une ligne téléphonique à l'école et à la mairie.

8) – Redevance d'occupation du domaine public RODP due par France Télécom – Année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : les montants de référence destinés au calcul de la redevance citée en objet sont fixés pour 2021 en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), à savoir :

R.O.D.P. TELECOM Montant	Artères (en € / km)		Installations Radioélectriques (pylone, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique, ...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public <u>routier</u> communal	41.29	55.05	Selon permission de voirie	27.53
Domaine public <u>non routier</u> communal	1 376.33	1 376.33	Selon permission de voirie	894.61

Article 2 : Ce montant s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie à :

ARTERES

Artères du domaine public routier

En souterrain : 41.29 € x 14.624 km = **603.82 €**

En aérien : 55.05 € x 2.844 km = **156.56 €**

Artères du domaine public non routier

En souterrain : 1 376.33 € x 0 km = 0 Euros

En aérien : 1 376.33 € x 0 km = 0 Euros

INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES

Installations radioélectriques du domaine public routier : *NEANT*

Installations radioélectriques du domaine public non routier : *NEANT*

AUTRES INSTALLATIONS

1 armoire + 1 borne : 0.6 m² x 27.53 € = **16.52 €**

SOIT UN TOTAL DE REDEVANCE 2021 DE :

603.82 € + 156.56 € + 16.52 € = **776.90 €**

La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.

Article 3 : La commune versera au SYDESL au titre de l'exercice 2020, une somme de 783.85 € équivalente au produit total de la RODP perçu auprès des opérateurs de télécommunication au cours de l'année 2020.

9) – Communes Forestières – Motion contrat Etat-ONF

Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

10) – Questions diverses

✓ **Cyclo Sud Bourgogne**

Monsieur le Maire rappelle le courrier reçu de l'association VELOCE de TOURNUS concernant l'organisation de l'épreuve CYCLO SUD BOURGOGNE 2021 qui aura lieu le SAMEDI 07 AOUT prochain et qui traversera la commune par la route départementale n° 82 d'Azé à Bissy la Mâconnaise entre 09 H 00 et 10 H 00. L'arrêté de la Direction des Routes et des Infrastructures portant réglementation temporaire de la circulation a été reçu en mairie.

✓ **Pays d'Art et d'Histoire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu du Pays d'Art et d'Histoire concernant la rencontre des délégués prévue le mardi 20 juillet à 15 H sur le site de Brancion qui permettra de présenter le programme d'animations 2021.

✓ **Développement du Massif Sud Bourgogne**

Monsieur le Maire rappelle le courrier reçu de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois concernant les nouveaux tracés des parcours de randonnées et sollicitant la nomination d'une personne référente pour la commune.

Madame Vanessa DAUJEAN et Monsieur Robert BARRAUD sont nommés référents.

✓ **Locations communales**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les deux logements de type F3 et F4 disponibles à la location ont trouvé preneur.

✓ **Caveau**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la candidature d'une personne pour la reprise du Caveau. Cette personne prépare un dossier avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour une reprise envisageable fin 2021 – début 2022.

✓ **Courrier de Madame MEYNIER Anne-Marie**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciement de Madame MEYNIER Anne-Marie pour l'aide apportée par l'employé communal lors de l'état des lieux du logement de Madame COMAS afin de pouvoir effectuer les voyages à la déchetterie de Péronne.

✓ **FOYER RURAL**

Madame Laurence JOUSSEAU, 4^{ème} Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal de l'organisation d'une réunion un vendredi soir après la période des vendanges afin de faire le point sur l'activité de l'association du Foyer Rural.

✓ **Subventions versées**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des courriers de remerciements reçus.

La séance est levée à 21 H 45.